

ARRÊTÉ

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Madame: FAYARD Hélène

Le lundi 13 avril 2026

Représentant l'association : DIAM'S CLUB Fred Danse Académie

En qualité de : Secrétaire

Adresse de l'association : 150 Impasse Claude Berthollet 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : Gala de danse

Adresse de la manifestation : Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le samedi 20/06/2026 de 19h00 à 00h00.

ARRÊTE

ARTICLE I – Madame FAYARD Hélène **AUTORISÉE** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD à PÉRONNAS le :

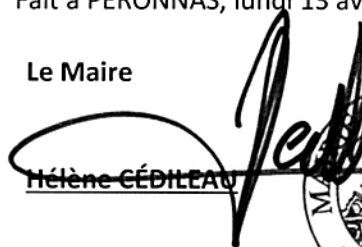
Samedi 20/06/2026 de 19h00 à 00h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame FAYARD Hélène, 150 Impasse Claude Berthollet 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, lundi 13 avril 2026

Le Maire


Hélène CÉDILEAU

